

# NATURALISATIONS

Trouvez les informations utiles  
et suivez votre demande  
en quelques clics !



## DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Vous résidez dans les départements de la Gironde, de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques :  
 **votre dossier doit être envoyé par voie postale uniquement en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :**

Préfecture de la Gironde

*Plate-forme inter départementale de la naturalisation*

2, Esplanade Charles de Gaulle CS 41397 - 33077 BORDEAUX CEDEX

**Vous trouverez toutes les informations utiles en consultant le site internet de la préfecture de la Gironde :**

<http://www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Naturalisations>

**En cas de difficulté internet pour obtenir de la documentation imprimée, vous pouvez vous présenter à l'accueil général de la préfecture de la Gironde à Bordeaux du lundi au vendredi de 8H30 à 14H00 :**

Entrée du public : rue Claude Bonnier, BORDEAUX

**Pour le suivi de votre dossier, renseignez le formulaire de contact sur :**

<http://www.gironde.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers/Naturalisations>

Une réponse vous sera apportée dans un délai moyen de 5 jours

**Rappel : La plate-forme inter départementale de la naturalisation ne reçoit pas de public sans rendez-vous**